

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU LUNDI 22 JUIN 2026

DELIBERATION : N°2026/17
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N°2026/17

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-2, L. 2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3,

VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU les articles 3 et 4 du décret n° 96-1256 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifié par l'article 1^{er} du décret N° 97-1123 du 4 décembre 1997,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°2025/05 du 10 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du CCAS,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique présente l'exécution budgétaire du CCAS, la comptabilité du comptable public ainsi que les annexes budgétaires,

CONSIDERANT que le CFU est un document unique issue de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

CONSIDERANT le rapport de présentation du CFU sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire en section de fonctionnement,

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 342 924,70 €

Recettes : 1 407 925,03 €

Soit un excédent en fonctionnement pour l'exercice 2025 de 65 000,33 €

Résultat antérieur reporté : 27 749,01 €

Soit un résultat de clôture pour la section de fonctionnement de : 92 749,34 €

Section d'Investissement

Dépenses : 19 760,36 €

Recettes : 29 243,22 €

Soit un excédent en investissement pour l'exercice 2025 de 9 482,86 €

Résultat antérieur reporté : 93 981,41 €

Soit un résultat de clôture pour la section d'investissement de 103 464,27 €

Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de :

92 749,34 € + 103 464,27 € = 196 213,61 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

« Le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

PREND ACTE de la présentation du rapport financier du CCAS pour l'exercice 2025,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté,

DIT que les résultats de l'exercice 2025 seront affectés au BP 2026 selon une délibération distincte

Pour extrait conforme,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Mme Sarah BENHAMMOU

